



## Commission des limites du plateau continental

Distr. générale  
1er septembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Huitième session

New York, 28 août-1er septembre 2000

## **Plan d'un cours de formation de cinq jours sur le tracé de la limite extérieure du plateau continental au-delà de 200 milles marins et sur la soumission d'une demande à la Commission des limites du plateau continental par un État côtier**

**Adopté par la Commission à sa huitième session  
le 1er septembre 2000**

### **I. Introduction**

1. L'État côtier qui se propose de fixer la limite extérieure de son plateau continental au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale doit, en vertu de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, communiquer les données et renseignements pertinents à la Commission des limites du plateau continental. Celle-ci examine la demande et fait des recommandations à l'État côtier au sujet de cette délimitation. L'État côtier est tenu de fixer la limite extérieure de son plateau continental en s'appuyant sur ces recommandations. Conformément à l'article 4 de l'annexe II de la Convention, il doit présenter les données et informations nécessaires à la Commission dans un délai de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui le concerne.

2. La Commission s'est préparée à recevoir les demandes soumises par les États côtiers. Elle a adopté des directives scientifiques et techniques (CLCS/11), dans lesquelles elle précise aux États côtiers la nature technique et la portée des données et des informations qu'ils doivent lui communiquer.

3. De nature très complexe, ces directives portent sur les méthodes géodésiques, géologiques, géophysiques et hydrographiques prévues à l'article 76 pour la fixation de la limite extérieure du plateau continental à partir de critères tels que la localisation du pied du talus continental, l'épaisseur des sédiments et les types de hauteur sous-marine. La Commission a également adopté des annexes à ces directives (CLCS/11/Add.1), notamment des diagrammes récapitulant les procédures décrites dans les Directives proprement dites.

## **II. La question de la formation telle qu'envisagée par la Commission**

4. La Commission estime que la formation peut jouer un rôle essentiel dans l'application de l'article 76 de la Convention et des Directives, en particulier compte tenu des besoins des États en développement.

5. À son avis, il serait bon de mettre au point un bref cours de formation qui porterait sur la délimitation du plateau continental au-delà de 200 milles marins et la soumission d'une demande à cet effet en vertu de l'article 76 et de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et selon les procédures décrites dans les Directives scientifiques et techniques. Un tel cours permettrait de garantir l'homogénéité et la conformité des demandes présentées à la Commission.

6. Il paraît nécessaire d'agir au plus vite, l'article 4 de l'annexe II de la Convention disposant que l'État côtier présente les données et renseignements nécessaires à la Commission dans les 10 ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui le concerne. Or, pour certains États, la date limite est le 16 novembre 2004.

7. À sa sixième session, la Commission des limites du plateau continental a adopté un plan d'action en matière de formation (CLCS/18, par. 14). Elle a décidé qu'à sa session suivante, elle mettrait au point, sous forme de diagramme, un manuel destiné à aider les États côtiers tout au long de l'établissement de leur demande (par. 15). Elle a également décidé de définir provisoirement les grandes lignes d'un cours de formation d'une durée d'environ cinq jours, à l'intention des spécialistes appelés à participer à la formulation d'une telle demande (par. 17).

8. À sa septième session, la Commission a esquissé les grandes lignes d'un projet de séminaire ou d'atelier de cinq jours à l'intention des spécialistes appelés à participer à l'établissement d'une demande devant lui être présentée.

9. À sa huitième session, la Commission a rédigé le plan détaillé d'un cours de cinq jours, en s'appuyant sur ses Directives scientifiques et techniques (CLCS/11), certains autres de ses propres documents et les publications pertinentes de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, dans le but de faciliter la présentation de demandes conformes à ses recommandations. Ce cours est destiné aux géophysiciens, géologues, hydrographes, géodésiens et autres spécialistes concernés, tout participant devant être titulaire au moins d'une licence ou d'un diplôme équivalent.

## **III. Fonction de la Commission en matière de formation**

10. On se rappellera qu'aux termes de l'article 3, paragraphe 1, de l'annexe II de la Convention, la Commission a une double tâche à accomplir :

a) Examiner les données et autres renseignements présentés par les États côtiers en ce qui concerne la limite extérieure du plateau continental lorsque ce plateau s'étend au-delà de 200 milles marins et soumettre des recommandations conformément à l'article 76, et au Mémoire d'accord adopté le 29 août 1980 par la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer;

b) Émettre, à la demande de l'État côtier concerné, des avis scientifiques et techniques en vue de l'établissement des données visées à l'alinéa précédent.

11. Tel qu'il ressort de la Convention, le mandat de la Commission ne comprend ni la conduite ni l'organisation de cours de formation, bien que certains de ses membres puissent, à titre personnel, participer à de telles activités. Toutefois la Commission s'est sentie obligée, en tant qu'organe, de tracer les grandes lignes d'un cours de formation de cinq jours afin de faciliter l'établissement de demandes conformes non seulement à ses propres Directives mais aussi à l'esprit et à la lettre de la Convention. Le cours proposé pourrait être élaboré et dispensé par les gouvernements intéressés et/ou par des organisations et institutions internationales disposant des installations, moyens pédagogiques et connaissances nécessaires. Il devrait de préférence reposer sur des documents et être conçu pour être enseigné dans le monde entier. Un cours de cette qualité devrait pouvoir être adapté ensuite aux besoins particuliers des diverses régions.

12. La Commission se félicite, à cet égard, que la dixième Réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ait décidé de recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies d'examiner à sa cinquante-cinquième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer », la question de la création d'un ou de plusieurs fonds d'affectation spéciale, en vue : a) d'aider les États Parties à s'acquitter de leurs obligations aux termes de l'article 76 de la Convention; b) de dispenser des cours de formation à l'intention des pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux et les petits États insulaires en développement, afin de les aider à établir les demandes qu'ils soumettent à la Commission en ce qui concerne la limite extérieure de leur plateau continental au-delà de 200 milles marins, en tant que de besoin<sup>2</sup>.

#### IV. Cours de formation

13. Le cours en question vise à doter les participants des connaissances et compétences nécessaires pour établir les demandes. Il devrait faire appel alternativement à des exposés théoriques et à des travaux pratiques de façon à bien faire comprendre la logique des procédures à suivre et la pertinence de tous les éléments techniques à prendre en considération. Une fois formés, les participants constitueront, pour l'État concerné, un noyau de conseillers capables de l'aider à planifier et mener l'établissement d'une demande. La Commission a établi le plan du cours et indiqué les documents auxquels se référer éventuellement pour l'étoffer.

14. Les objectifs sont notamment les suivants :

a) Faire bien comprendre au personnel technique de l'État côtier l'ensemble de la procédure qu'il est indispensable de suivre pour fixer la limite extérieure du plateau continental de façon qu'elle soit reconnue comme définitive et de caractère obligatoire;

b) Donner au personnel technique de l'État côtier un aperçu des données scientifiques et techniques exigées lors de l'établissement de la demande;

c) Sensibiliser les techniciens et autres personnels de l'État côtier à la nécessité de combiner divers domaines de compétence pour satisfaire aux exigences techniques et scientifiques de l'article 76 de la Convention et des Directives;

d) Recourir à des exercices pratiques pour former les techniciens de l'État côtier à l'établissement d'une demande concernant la limite extérieure du plateau continental.

15. Grâce aux connaissances acquises, les techniciens de l'État côtier seront à même d'aider leur gouvernement à :

- a) Évaluer la complexité de la tâche à accomplir dans le délai imparti;
- b) Choisir le cadre institutionnel national qui sera chargé d'agencer le processus et d'établir la demande à soumettre à la Commission;
- c) Évaluer la mesure dans laquelle la tâche pourra être exécutée par son propre personnel ou devra être sous-traitée à l'extérieur.

16. Selon les estimations de la Commission, le cours pourrait être suivi par 200 à 400 personnes sur une période de cinq ans.

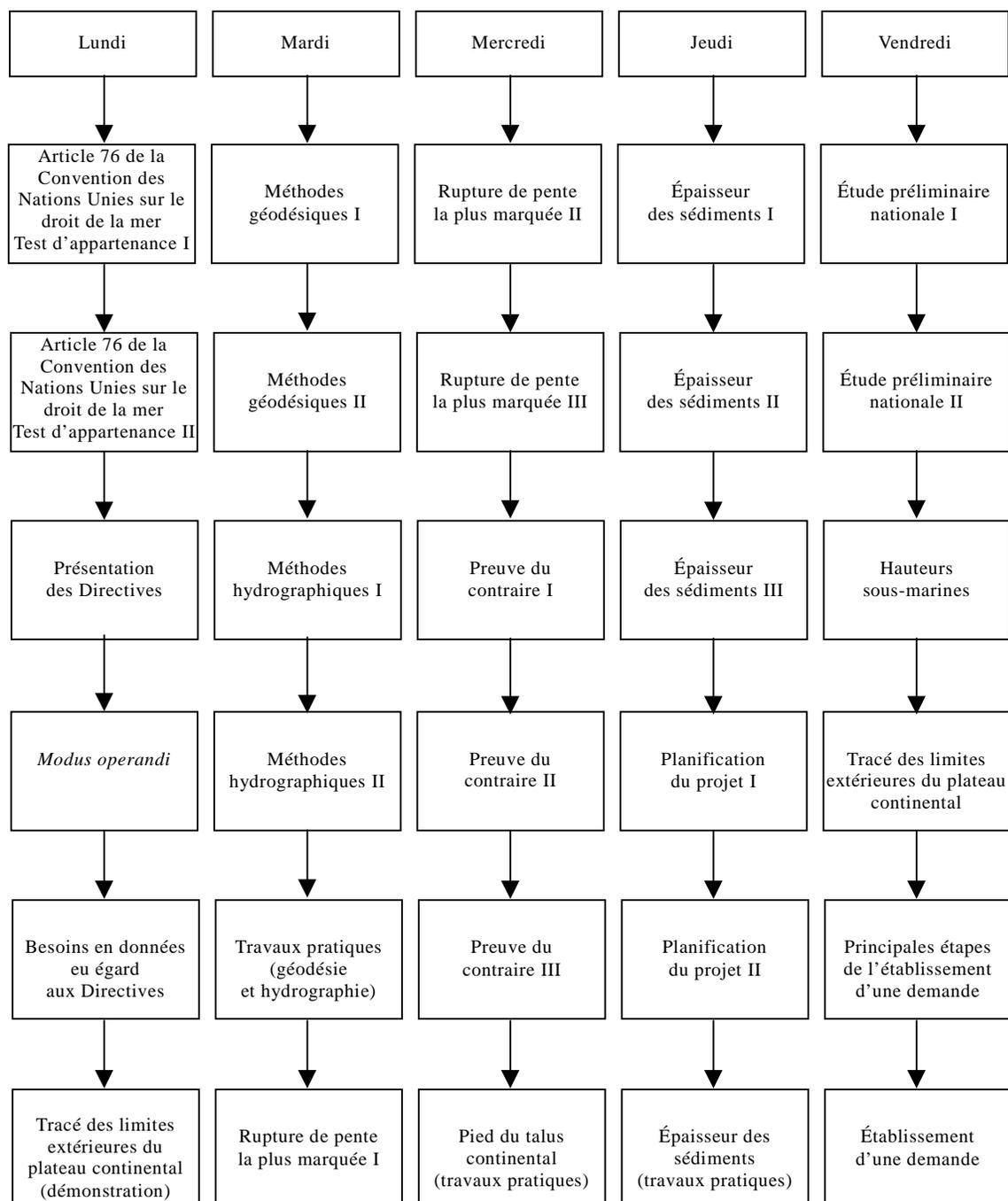
*Notes*

<sup>1</sup> *Lignes de base. Examen des dispositions relatives aux lignes de base dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.V.5; *La définition du plateau continental : Examen des dispositions relatives au plateau continental dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.V.16.

<sup>2</sup> SPLOS/59.

## Annexe

## Modules retenus pour un cours de formation de cinq jours



## Cours de formation de cinq jours : Plan détaillé

<i>Module</i>	<i>Sujets à traiter</i>	<i>Matériel d'appui suggéré :</i> <i>a) déjà disponible (en gras);</i> <i>b) à mettre au point</i> <i>(en italiques)</i>	<i>Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment</i> <i>documents de la Commission des limites du plateau</i> <i>continental et communications de membres de la Commission</i>
<b>Lundi</b>			
1 Article 76 de la Convention Test d'appartenance I	1.1 Droit international (bref rappel) 1.2 Zones maritimes relevant de la juridiction des États 1.3 Définitions scientifiques de la marge continentale 1.4 Par. 1 à 3 de l'article 76 1.4.1 Définition du plateau continental au regard du droit	1.2 : <i>Carte à l'appui</i>  1.3 et 1.4 : « <b>The United Nations Convention on the Law of the Sea and the delineation of the outer limit of the continental shelf</b> », communication présentée par H. Brekke à la réunion d'information organisée le 1er mai 2000 par la Commission des limites du plateau continental (rapport de la réunion d'information, CLCS/26)	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) 1.1 à 1.4 : « The United Nations Convention on the Law of the Sea and the delineation of the outer limit of the continental shelf », communication présentée par H. Brekke à la réunion d'information organisée le 1er mai 2000 par la Commission des limites du plateau continental (rapport de la réunion d'information, CLCS/26)
2 Article 76 de la Convention Test d'appartenance II	2.1 Par. 4 à 10 de l'article 76 2.1.1 Notion de marge continentale 2.1.2 Pied du talus continental 2.1.3 Dorsales 2.1.4 Contraintes 2.1.5 Tracé final de la limite	2.1 : « <b>The United Nations Convention on the Law of the Sea and the delineation of the outer limit of the continental shelf</b> », communication présentée par H. Brekke à la réunion d'information du 1er mai 2000 de la Commission des limites du plateau continental (rapport de la réunion d'information, CLCS/26)  2.1 et 2.2 : <b>CLCS/11/ Add.1, annexe II</b>	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) 2.1 : « The United Nations Convention on the Law of the Sea and the delineation of the outer limit of the continental shelf », communication présentée par H. Brekke à la réunion d'information du 1er mai 2000 de la Commission des limites du plateau continental (rapport de la réunion d'information, CLCS/26)
	2.2 Test d'appartenance	2.2 : <i>Cartes à l'appui</i>	2.2 : CLCS/11 – chap. 2
3 Présentation des directives	3.1 Introduction et aperçu général 3.2 Chap. 2 et 3 3.3 Chap. 4 à 6 3.4 Chap. 7 à 9	3.1 à 3.4 : « <b>Scientific and Technical Guidelines of the Commission on the Limits of the Continental Shelf</b> », communication présentée par O. P. Astiz, K-S. R. Srinivasan, M. Juracic et G. Garrera à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau	CLCS/11 « Scientific and Technical Guidelines of the Commission on the Limits of the Continental Shelf », communication présentée par O. P. Astiz, K-S. R. Srinivasan, M. Juracic et G. Garrera à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)  La définition du plateau continental – Examen des dispositions relatives au plateau continental dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Module	Sujets à traiter	Matériel d'appui suggéré : a) déjà disponible (en gras); b) à mettre au point (en italiques)	Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment documents de la Commission des limites du plateau continental et communications de membres de la Commission
4	<p>4.1 Aperçu général</p> <p>4.2 Rappel des différentes étapes</p> <p>4.2.1 Rôle de la sous-commission</p> <p>4.2.2 Recommandations de la sous-commission</p> <p>4.2.3 Formulation des recommandations de la Commission et teneur de ces recommandations</p> <p>4.2.4 Mesures à prendre par l'État côtier en application des recommandations de la Commission</p>	<p>continental (CLCS/26)</p> <p>4.1 à 4.2 : « <b>Modus operandi de la Commission</b> » (CLCS/L.3), communication présentée par S. Betah et A. Chan Chim Yuk à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental</p>	<p>(1993), publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.V.16, (document de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer)</p> <p>Commission des limites du plateau continental : fonctions et besoins scientifiques et techniques concernant l'évaluation de la demande d'un État côtier (1996) (SPLOS/CLCS/INF.1) (document de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer)</p> <p>4.1 à 4.2 : « <i>Modus operandi</i> de la Commission » (CLCS/L.3), communication présentée par S. Betah et A. Chan Chim Yuk à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)</p>
5 Besoins en données eu égard aux directives	<p>5.1 Aperçu général</p> <p>5.2 Besoins en données</p>	<p>5.2 : <i>Exemples de données et de présentation des données</i></p>	<p>5.1 : Annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; CLCS/11</p> <p>5.2 : CLCS/11, chap. 9</p>
6 Tracé des limites extérieures du plateau continental (démonstration)	<p>6.1 Par. 4 à 7 de l'article 76</p> <p>6.2 Tracé des limites extérieures du plateau continental (bref exposé théorique)</p> <p>6.3 Travaux pratiques</p>	<p>6.3 : <i>Carte à l'échelle présentant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Données bathymétriques;</i></li> <li>– <i>Points déterminant l'emplacement du pied du talus continental;</i></li> <li>– <i>Courbe isopaque des</i></li> </ul>	<p>6.1 à 6.3 : CLCS/11</p>

<i>Module</i>	<i>Sujets à traiter</i>	<i>Matériel d'appui suggéré :</i> <i>a) déjà disponible (en gras);</i> <i>b) à mettre au point</i> <i>(en italiques)</i>	<i>Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment</i> <i>documents de la Commission des limites du plateau</i> <i>continental et communications de membres de la Commission</i>
		<i>sédiments;</i> – <i>Ligne de base et ligne</i> <i>des 200 milles marins;</i> – <i>Coupe du pied du talus</i> <i>continental;</i> – <i>Coupes de la couche de</i> <i>sédiments</i>	
<b>Mardi</b>			
7 Méthodes géodésiques I	7.1 Unités, systèmes de référence et conversion des coordonnées  7.2 Sources de données  7.3 Méthodes de positionnement  7.4 Estimation de l'erreur	7.1 : <b>CLCS/11 : fig. 3.1</b>	7.1 à 7.4 : CLCS/11
8 Méthodes géodésiques II	8.1 Définition géodésique des lignes de base  8.2 Méthode des enveloppes d'arc et des tracés parallèles  8.3 Intervalles de confiance	8.1 à 8.3 : <b>CLCS/11 :</b> <b>fig. 2.2, 2.3, 2.4, 2.6;</b>  « <b>Scientific and Technical</b> <b>Guidelines of the</b> <b>Commission on the</b> <b>Limits of the Continental</b> <b>Shelf</b> », communication présentée par O. P. Astiz, K-S. R. Srinivasan, M. Juracic et G. Garrera à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)	CLCS/11 CLCS/11/Add.1  Lignes de base – Examen des dispositions relatives aux lignes de base dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1989), publication des Nations Unies, numéro de vente : F.88.V.5 (document de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer)
9 Méthodes hydrographiques I	9.1 Sources de données  9.2 Méthodes hydrographiques : mesures obtenues par échosondeur monofaisceau ou multifaisceaux et par sonar interféro-métrique, mesures bathymétriques dérivées de la sismique	9.1 : <b>CLCS/11, fig. 4.2.7</b>	9.1 et 9.2 : CLCS/11  Organisation hydrographique internationale (OHI) – Normes OHI pour les levés hydrographiques, 4e éd., avril 1998, publication spéciale No 44 (1998), Monaco  United Kingdom Hydrographic Office, General Instructions for Hydrographic Surveyors
10 Méthodes hydrographiques II	10.1 Laisse de basse mer  10.2 Compilation des cartes et cartographie marine  10.3 Contourage et isobathe de 2 500 m	10.1 : <i>Carte illustrant la</i> <i>laisse de basse mer</i>  10.2 : <i>Carte de navigation</i>   10.3 : <i>Profils</i> <i>bathymétriques</i>	Lignes de base – Examen des dispositions relatives aux lignes de base dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  M-4 : Spécifications de l'OHI pour les cartes marines et règlements de l'OHI pour les cartes internationales (INT) (Monaco)  CLCS/11, chap. 4

<i>Module</i>	<i>Sujets à traiter</i>	<i>Matériel d'appui suggéré :</i> <i>a) déjà disponible (en gras);</i> <i>b) à mettre au point</i> <i>(en italiques)</i>	<i>Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment</i> <i>documents de la Commission des limites du plateau</i> <i>continental et communications de membres de la Commission</i>
	10.4 Propriétés fractales des isobathes et des traits de côte		
11 Géodésie et hydrographie : travaux pratiques	11.1 Détermination des limites extérieures 11.2 Estimation de l'erreur 11.3 Contourage et intervalles de confiance	11.1 à 11.3 : <b>CLCS/11</b> ; <b>fig. 2.1 à 2.8</b> <i>Modèles de terrain numériques 2D et 3D</i>	11.1 à 11.3 : CLCS/11, chap. 3 et 4; La définition du plateau continental (1993)
12 Rupture de pente la plus marquée I	12.1 Sources de données 12.2 Modèles bathymétriques numériques 12.3 Estimation de l'erreur	12.1 à 12.3 : <b>CLCS/11</b> , <b>fig. 2.1, 2.2, 2.5</b>	12.1 à 12.3 : CLCS/11 Publication spéciale No 44 de l'OHI
<b>Mercredi</b>			
13 Rupture de pente la plus marquée II	13.1 Filtrage 13.2 Lissage	13.1 et 13.2 : « <b>Impact of seabed roughness on the location of the outer limits of the extended continental shelf</b> », communication présentée par G. Carrera à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer <sup>a</sup>	13.1 et 13.2 : CLCS/11 « Impact of seabed roughness », communication présentée par G. Carrera à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer <sup>a</sup>
14 Rupture de pente la plus marquée III	14.1 Dérivées 14.2 Localisation du pied du talus continental : méthodes bi et tridimensionnelles 14.3 Estimation de l'erreur	14.1 à 14.3 : « <b>Impact of seabed roughness on the location of the outer limits of the extended continental shelf</b> », communication présentée par G. Carrera à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer <sup>a</sup>	14.1 à 14.3 : « Impact of seabed roughness on the location of the outer limits of the extended continental shelf », communication présentée par G. Carrera à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer <sup>a</sup>
15 Preuve du contraire I	15.1 Par. 4 de l'article 76, alinéa b)  15.2 Types de marge continentale : – Marge continentale de convergence compressive; – Marge de convergence à faible décollement ou à	15.2 : <b>CLCS/11, fig. 6.1</b>	15.1 et 15.2 : CLCS/11, chap. 6

<i>Module</i>	<i>Sujets à traiter</i>	<i>Matériel d'appui suggéré :</i> <i>a) déjà disponible (en gras);</i> <i>b) à mettre au point</i> <i>(en italiques)</i>	<i>Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment</i> <i>documents de la Commission des limites du plateau</i> <i>continental et communications de membres de la Commission</i>
	faible pelage; – Marge de convergence extensive		
16 Preuve du contraire II	16.1 Types de marge continentale (suite) : – Marge de divergence sans volcanisme; – Marge de divergence à volcanisme; – Marge en coulissement  16.2 Preuves géologiques et géophysiques à prendre en considération	16.1 : <b>CLCS/11, fig. 6.1</b>	16.1 et 16.2 : CLCS/11, chap. 6
17 Preuve du contraire III	17.1 Localisation du pied du talus continental en présence de : – Marges de convergence; – Marges de divergence et marges en coulissement; – Marges de divergence à volcanisme  17.2 Examen critique de la preuve	17.1 : <b>CLCS/11, fig. 6.1</b>	17.1 et 17.2 : CLCS/11, chap. 6
18 Pied du talus continental : travaux pratiques	18.1 Bref exposé théorique  18.2 Travaux pratiques : localisation du pied du talus continental : – À partir de la rupture de pente la plus marquée; – À partir de la preuve du contraire	18.2 : <i>Modèles bathymétriques, sismiques, gravimétriques et magnétiques 2D et 3D (cartes et coupes)</i>	18.1 et 18.2 : CLCS/11, chap. 5 et 6
<b>Jedi</b>			
19 Épaisseur des sédiments I	19.1 Présentation du problème : – Brève introduction à la sédimentologie des marges; – Détermination de l'épaisseur : critères de base à satisfaire  19.2 Techniques et données géophysiques pertinentes : – Sismique-réflexion;	19.1 : <b>CLCS/11, fig. 8.1</b>  <i>Cartes et coupes établies à partir de la documentation disponible</i>  19.2 : <i>Exemples de coupes et de cartes</i>	19.1 et 19.2 : CLCS/11, chap. 8

<i>Module</i>	<i>Sujets à traiter</i>	<i>Matériel d'appui suggéré :</i> <i>a) déjà disponible (en gras);</i> <i>b) à mettre au point</i> <i>(en italiques)</i>	<i>Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment</i> <i>documents de la Commission des limites du plateau</i> <i>continental et communications de membres de la Commission</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sismique-réfraction;</li> <li>– Données gravimétriques et magnétiques;</li> <li>– Interprétation et cartographie;</li> <li>– Densité minimale des points de mesures</li> </ul>		
20 Épaisseur des sédiments II	<p>20.1 Conversion en profondeur et détermination de l'épaisseur des sédiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Vitesse sismique : théorie et applications;</li> <li>– Conversion en profondeur des données sismiques;</li> <li>– Inversion des données gravimétriques et magnétiques</li> </ul> <p>20.2 Sélection des points fixes extrêmes : principes</p>	<p>20.1 : <i>Schémas illustrant les principes théoriques énoncés dans les publications scientifiques</i></p> <p>20.2 : <i>Sélection des points fixes extrêmes : ensemble de coupes illustrant divers cas de figure concrets</i></p>	20.1 et 20.2 : CLCS/11, chap. 8
21 Épaisseur des sédiments III	<p>21.1 Estimation de l'erreur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Analyse de la répartition des sédiments en fonction du pendage;</li> <li>– Analyse de l'exactitude des données;</li> <li>– Calcul de la marge d'erreur</li> <li>– Présentation sous forme de carte</li> </ul>	<p>21.1 : <b>CLCS/11, fig. 8.3</b></p> <p>« <b>Uncertainties and errors in sediment thickness</b> », communication présentée par H. Brekke à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer<sup>a</sup></p> <p><i>Ensemble de coupes illustrant des cas concrets auxquels appliquer les méthodes exposées</i></p>	21.1 : CLCS/11, chap. 8
22 Planification du projet I	<p>22.1 Données disponibles</p> <p>22.2 Données nouvelles et nouveaux types de données : analyse des besoins</p> <p>22.3 Planification des levés</p>	<p>22.1 et 22.2 : <i>Étude préliminaire nationale</i> (voir modules 25 et 26)</p> <p>22.3 : <i>Diagrammes de planification des levés</i></p>	22.1 et 22.2 : Étude préliminaire nationale (voir modules 25 et 26)
23 Planification du	23.1 Analyse des besoins en services (acquisition et	23.1 et 23.2 : <i>Liste des groupes de travail</i>	23.1 et 23.2 : Étude préliminaire nationale (voir modules 25 et 26)

<i>Module</i>	<i>Sujets à traiter</i>	<i>Matériel d'appui suggéré :</i> <i>a) déjà disponible (en gras);</i> <i>b) à mettre au point</i> <i>(en italiques)</i>	<i>Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment</i> <i>documents de la Commission des limites du plateau</i> <i>continental et communications de membres de la Commission</i>
projet II	traitement) 23.2 Analyse du matériel et des moyens de formation disponibles dans le pays 23.3 Processus d'appel d'offres 23.4 Gestion et suivi	<i>techniques</i>  23.3 : <i>Spécifications pour</i> <i>les levés</i> 23.4 : <i>Diagramme de</i> <i>planification des levés et</i> <i>programme de travail</i>	
24 Épaisseur des sédiments : travaux pratiques	24.1 Épaisseur des sédiments 24.1.1 Interprétation sismique, localisation du socle 24.1.2 Conversion en profondeur sur coupe 24.1.3 Analyse des incertitudes et inexactitudes 24.2 Ligne de Gardiner : calcul de l'erreur 24.2.1 Méthode 24.2.2 Analyse des coupes et des calculs 24.2.3 Ligne définitive avec marge d'erreur	  24.1.1 : <i>Exemples de</i> <i>profils sismiques</i>  24.1.2 : <i>Données relatives</i> <i>à l'analyse des vitesses</i>   24.2 : <i>Carte montrant</i> <i>l'épaisseur des sédiments,</i> <i>carte bathymétrique,</i> <i>coupes interprétées aux</i> <i>fins de l'analyse :</i> <i>exemples</i>	24.1 et 24.2 : CLCS/11         24.2 : « Uncertainties and errors in sediment thickness », communication présentée par H. Brekke à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer <sup>a</sup>
<b>Vendredi</b>			
25 Étude préliminaire nationale I	25.1 Recherche des données disponibles  25.2 Cartes montrant les zones déjà couvertes 25.3 Carte montrant les données bathymétriques disponibles 25.4 Carte provisoire montrant le pied du talus continental 25.5 Carte provisoire	25.1 à 25.6 : « <b>An outline for the preparation of a submission to the CLCS</b> », communication présentée par G. Carrera et A. Albuquerque à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26) 25.2 et 25.3 : <b>Cartes de la GEBCO</b>  25.4 : <i>Coupes du pied du</i> <i>talus continental</i> 25.5 : <i>Minutes d'écriture</i>	25.1 à 25.6: CLCS/11 « An outline for the preparation of a submission to the CLCS », communication présentée par G. Carrera et A. Albuquerque à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26) « Formulating the New Zealand continental shelf claim : a first step », communication présentée par Iain Lamont à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer <sup>a</sup>

Module	Sujets à traiter	Matériel d'appui suggéré : a) déjà disponible (en gras); b) à mettre au point (en italiques)	Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment documents de la Commission des limites du plateau continental et communications de membres de la Commission
26 Étude préliminaire nationale II	montrant l'isobathe de 2 500 m 25.6 Carte provisoire montrant l'épaisseur des sédiments 26.1 Données nouvelles et types de données nouveaux : analyse des besoins	<i>des sondes océaniques et cartes de navigation</i>  26.1 à 26.3 : « <b>An outline for the preparation of a submission to the CLCS</b> », communication présentée par G. Carrera et A. Albuquerque à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)	26.1 : « An outline for the preparation of a submission to the CLCS », communication présentée par G. Carrera et A. Albuquerque à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26) « Formulating the New Zealand continental shelf claim : a first step », communication présentée par Iain Lamont à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer <sup>a</sup>
27 Hauteurs sous-marines	26.2 Évaluation des coûts 26.3 Recommandations  27.1 Par. 3 et 6 de l'article 76  27.2 Types de hauteurs sous-marines : récapitulation 27.3 Dorsales océaniques et dorsales sous-marines 27.4 Hauts-fonds	27.1 : « <b>The United Nations Convention on the Law of the Sea and the delineation of the outer limit of the continental shelf</b> », communication présentée par H. Brekke à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)  27.2 : <i>Cartes et coupes à l'appui</i>	26.2 et 26.3 : « New Zealand continental shelf project », communication présentée par J. Sheppard à la New Zealand Petroleum Conference de 2000 27.1 à 27.4 : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) « La définition du plateau continental » (1993) « The United Nations Convention on the Law of the Sea and the delineation of the outer limit of the continental shelf », communication présentée par H. Brekke à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26) « A review of continental margins of the world », communication présentée par K. Hinz à la conférence organisée à Monaco en 1999 par le Comité consultatif sur le droit de la mer <sup>a</sup>
28 Détermination des limites extérieures du plateau continental	28.1 Par. 4, 5 et 7 de l'article 76 28.2 Ligne composite déduite des formules  28.3 Ligne déduite des contraintes 28.4 Lignes tracées à une distance de 60 M 28.5 Limite extérieure du plateau continental	28.1 à 28.5 : <b>CLCS/11, fig. 2.5 à 2.8</b>	28.1 : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) 28.2 à 28.5 : CLCS/11

<i>Module</i>	<i>Sujets à traiter</i>	<i>Matériel d'appui suggéré :</i> <i>a) déjà disponible (en gras);</i> <i>b) à mettre au point</i> <i>(en italiques)</i>	<i>Matériel pédagogique et de référence conseillé, notamment</i> <i>documents de la Commission des limites du plateau</i> <i>continental et communications de membres de la Commission</i>
29 Établissement d'une demande : grandes lignes	29.1 Questions et réponses initiales 29.2 Étude préliminaire nationale conçue en tant que plan d'action stratégique 29.3 Compilation des données scientifiques et techniques 29.4 Rôle de la Commission des limites du plateau continental 29.5 Analyse coûts- avantages	29 : <b>CLCS/22</b>  <b>« Scientific and Technical Guidelines of the CLCS »</b> , communication présentée par Astiz, Srinivasan, Juracic et Carrera à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)  <b>« An outline for the preparation of a submission to the CLCS »</b> , communication présentée par G. Carrera et A. Albuquerque à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)	CLCS/11 CLCS/11/Add.1 CLCS/L.3 CLCS/22 « Scientific and Technical Guidelines of the CLCS », communication présentée par P. Astiz, K- S. R. Srinivasan, M. Juracic et G. Carrera à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26) « An outline for the preparation of a submission to the CLCS », communication présentée par G. Carrera et A. Albuquerque à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)
30 Établissement d'une demande	30.1 De l'étude préliminaire nationale à la présentation d'une demande à la Commission des limites du plateau continental  30.2 Résumé analytique 30.3 Corps de la demande 30.4 Données d'appui	30 : <b>CLCS/22</b>  <b>« An outline for the preparation of a submission to the CLCS »</b> , communication présentée par G. Carrera et A. Albuquerque à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)	CLCS/11 CLCS/22 « An outline for the preparation of a submission to the CLCS », communication présentée par G. Carrera et A. Albuquerque à la réunion d'information de la Commission des limites du plateau continental (CLCS/26)

<sup>a</sup> Conférence internationale sur les aspects techniques du tracé et de la délimitation des frontières maritimes, y compris les questions liées à l'article 76 de la Convention du droit de la mer, organisée les 8 et 9 septembre 1999 au siège de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), par l'OHI, l'Association internationale de géodésie (AIG) et le Comité consultatif sur les aspects hydrographiques, géodésiques et géoscientifiques du droit de la mer.

## Appendice

### Modules de formation spécialisés sur les dispositions de la déclaration d'interprétation de l'Acte final de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 – Facultatifs (ne concernent que les États intéressés)

A.1 <sup>a</sup>	A.1.1 Annexe II de l'Acte final	A.1.1 <i>Exemple de coupe</i>	A.1 à 6 : Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982)
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	A.1.2 Application de l'annexe II	A.1.2 « <b>La définition du plateau continental</b> » (1993), fig. 9	La définition du plateau continental (1993)
Annexe II de l'Acte final	A.1.3 Limite extérieure de la marge continentale		
Test d'appartenance	A.1.4 Contraintes		
	A.1.5 Tracé final de la ligne		
	A.1.6 Test d'appartenance		
A.2 <sup>b</sup>	A.2.1 Par. 4 à 7 de l'article 76		Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982)
Tracé des limites extérieures du plateau continental (démonstration)	A.2.2 Annexe II de l'Acte final		CLCS/11
	A.2.3 Tracé du plateau continental : rappel théorique		CLCS/11/Add.1
	A.2.4 Travaux pratiques	A.2.4 <i>Carte à l'échelle montrant :</i>	
		– <i>données bathymétriques</i>	
		– <i>points situés au pied du talus continental</i>	
		– <i>isopaques de l'épaisseur des sédiments</i>	
		– <i>ligne de base et ligne des 200 milles marins</i>	
		<i>Coupes du pied du talus continental</i>	
		<i>Coupes de l'épaisseur des sédiments</i>	

<sup>a</sup> Complétant ou remplaçant le module 2.

<sup>b</sup> Complétant ou remplaçant le module 6.

## Références

Astiz, O., Carrera, G., Juracic, M. et Srinivasan, K. R. (2000). « Scientific and Technical Guidelines of the Commission on the Limits of the Continental Shelf », réunion d'information organisée le 1er mai 2000 par la Commission des limites du plateau continental, rapport de la réunion d'information, CLCS/26.

Betah, S. et Chan Chim Yuk, A. (2000). « *Modus Operandi* of the CLCS », réunion d'information organisée le 1er mai 2000 par la Commission des limites du plateau continental, rapport de la réunion d'information, CLCS/26.

Brekke, H. (1999). « Uncertainties and errors in sediment thickness ». Proceedings of the International Conference on Technical Aspects of Maritime Boundary Delineation and Delimitation, including UNCLOS Article 76 Issues, Organisation hydrographique internationale, Monaco, p. 42 à 59.

Brekke, H. (2000). « The United Nations Convention on the Law of the Sea and the delineation of the outer limit of the continental shelf », réunion d'information organisée le 1er mai 2000 par la Commission des limites du plateau continental, rapport de la réunion d'information, CLCS/26.

Carrera, G. (1999). « The impact of seabed roughness on the location of the outer limits of the extended continental shelf », Proceedings of the International Conference on Technical Aspects of Maritime Boundary Delineation and Delimitation, including UNCLOS Article 76 Issues, Organisation hydrographique internationale, Monaco, p. 78 à 102.

Carrera, G. et Albuquerque, A. (2000). « An outline for the preparation of a submission to the Commission on the Limits of the Continental Shelf », réunion d'information organisée le 1er mai 2000 par la Commission des limites du plateau continental, rapport de la réunion d'information, CLCS/26.

CLCS/L.3. « *Modus Operandi* de la Commission », CLCS/L.3, 12 septembre 1997.

CLCS/11. « Directives scientifiques et techniques de la Commission des limites du plateau continental », CLCS/11, 13 mai 1999.

CLCS/11/Add.1. « Directives scientifiques et techniques de la Commission des limites du plateau continental. Annexes II à IV des Directives adoptées le 3 septembre 1999 par la Commission à sa sixième session », CLCS/11/Add.1, 3 septembre 1999.

CLCS/22. « Diagramme illustrant les principales étapes de la soumission par un État côtier d'une demande à la Commission des limites du plateau continental », CLCS/22, 5 mai 2000.

Hinz, K. (1999). « A review of continental margins of the world », Proceedings of the International Conference on Technical Aspects of Maritime Boundary Delineation and Delimitation, including UNCLOS Article 76 Issues. Organisation hydrographique internationale, Monaco, p. 20 à 33.

Organisation hydrographique internationale (1993). « Specifications for Chart content and display aspects of ECDIS », 3e édition, publication spéciale No 52, Monaco.

Organisation hydrographique internationale (1998). « Normes OHI pour les levés hydrographiques », 4e édition, publication spéciale No 44, Monaco.

Lamont, I. (1999). « Formulating the New Zealand continental shelf claim: a first step », Proceedings of the International Conference on Technical Aspects of Maritime Boundary Delineation and Delimitation, including UNCLOS Article 76 Issues, p. 34 à 41.

Shepart, G. (2000). « New Zealand continental shelf project », 2000 New Zealand Petroleum Conference Proceedings.

Nations Unies (1989). « Baselines: National Legislation with Illustrative Maps », numéro de vente : E.89.V.10. Établi par le Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer.

Nations Unies (1993). « La définition du plateau continental », numéro de vente : F.93.V.16. Établi par le Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer.

Nations Unies (1997). « Commission des limites du plateau continental : fonctions et besoins scientifiques et techniques concernant l'évaluation de la demande d'un État côtier », SPLOS/CLCS/INF/1, 10 juin 1996.

---